

Chapitre 5.2: "Pollutions : désempoisonner le monde"... sans exproprier le moindre capitaliste ?

La Tendance CLAIRE a décidé d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme" (<https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705>). C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.



Billets précédents :

Chapitre 1.1, Chapitre 1.2, Chapitre 1.3, Chapitre 1.4, Chapitre 1.5, Chapitre 1.6

Chapitres 2.1 et 2.2, Chapitre 2.3, Chapitre 2.4, Chapitre 2.5, Chapitre 2.6

Chapitre 3.1, Chapitre 3.2, Chapitre 3.3, Chapitre 3.4

Chapitre 4.1, Chapitre 4.2, Chapitre 4.3, Chapitre 4.4, Chapitre 4.5

Chapitre 5.1

5. 2) « Pollutions : désempoisonner le monde »... sans exproprier le moindre capitaliste ?

Nous le savons, il y a urgence : « L'empoisonnement du monde est global. L'air, l'eau et les sols sont affectés par toutes sortes de pollutions plastiques, chimiques, industrielles. Les plus riches polluent le plus. Mais ce sont les plus pauvres qui en subissent davantage les conséquences. Un plan de dépollution national et international s'impose. »

Mais il est curieux que la « mesure clé » soit d'« aider les victimes des pollutions et les lanceurs d'alerte sur la base d'un fonds abondé par les consommations polluantes » : c'est nécessaire, bien sûr, mais la « clé » n'est-elle pas d'empêcher au maximum les pollutions évitables ?

Les mesures suivantes proposent certes de combattre ces pollutions, mais il s'agit pour l'essentiel de mieux contrôler les entreprises capitalistes, sans remettre en cause leur

existence même. Il s'agit ainsi de « redonner à l'État et aux collectivités locales les moyens humains et financiers pour appliquer le triptyque "surveiller, contrôler, sanctionner" et réguler face au libre marché ». Comment peut-on sérieusement croire que la logique du « marché », même « régulé », puisse conduire à autre chose qu'à la perpétuation et l'aggravation de « l'empoisonnement du monde » sur lequel le texte nous alertait au début ?

Bien sûr, on ne peut pas être contre « revenir sur les affaiblissements des normes environnementales et des mécanismes de participation publique décidée lors du précédent quinquennat (décrets permettant aux préfets de déroger aux normes environnementales, par exemple) », d'« établir un plan d'urgence pour la dépollution des régions durablement polluées en France, dont en priorité la Guadeloupe et la Martinique victimes du chlordécone », de « gérer les risques industriels avec la création d'une autorité de sûreté indépendante des risques industriels, augmenter le nombre d'inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et augmenter le seuil de l'amende maximale pour les ICPE à 500 000 euros (contre 15 000 euros actuellement). » Par ailleurs, il est juste que soient purement et simplement « arrêt[ées] les activités dangereuses pour la santé et l'environnement (comme les engrais à base de nitrate d'ammonium) et planifier la reconversion des travailleurs vers des secteurs d'activité utile (énergie, assainissement et gestion des déchets). »

Mais il n'est plus question de la moindre « collectivisation » dont nous parlait le point 1 de ce chapitre, ni même d'une quelconque reconfiguration des productions industrielles actuelles ! Dès lors, l'ensemble des mesures préconisées ne permettrait vraiment pas de « désempoisonner le monde », mais au mieux de limiter la pollution industrielle - si du moins leur application n'est pas sabotée par les capitalistes...

Luc Raisse, le 9 mars 2022